

Signature d'un contrat de prestations entre l'Etat et le CNIP pour 2012

Le Conseil d'Etat souhaite assurer la pérennité de l'établissement

Le Conseil d'Etat et le conseil du Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle (CNIP) ont avalisé la première édition d'un contrat de prestations conjoint. Ce contrat pérennise un établissement devenu un acteur majeur des paysages tant de la réinsertion professionnelle des personnes peu ou pas qualifiées que de la formation continue. En outre, le Conseil d'Etat et le conseil du CNIP observent avec satisfaction que les restructurations mises en place depuis 2010 amèneront des comptes 2011 équilibrés.

Le projet de contrat de prestations porte sur une période d'une année (2012), reconductible automatiquement d'année en année. Il a pour but de :

- communiquer, intégrer et réaliser les objectifs stratégiques visés par l'Etat ;
- définir les prestations et les résultats demandés par l'Etat ;
- préciser le montant et l'affectation de la subvention de l'Etat, ainsi que le nombre et l'échéance des versements ;
- fixer les obligations contractuelles.

Cette signature représente donc un pas de plus dans la volonté de clarifier les relations entre les deux partenaires. La mise sur pied d'un contrat de prestations répond également aux exigences de la réforme de l'Etat, plus particulièrement dans la partie consacrée à la gouvernance des partenariats. En outre, conformément à son plan financier, le CNIP s'engagera à assurer l'équilibre de son compte de résultat à moyen terme.

Début 2011, sur mandat du Conseil d'Etat, un groupe de travail, puis une taskforce, ont été chargés de la définition, puis de la mise en œuvre, du repositionnement et de la restructuration du CNIP; ces groupes étaient composés de représentants des organes du CNIP, de représentants de l'administration et de consultants externes. Pour mémoire, après des comptes 2010 qui bouclaient sur un résultat déficitaire de plus de 600'000 francs, force est de constater aujourd'hui que la situation a évolué positivement puisqu'il est prévu que l'exercice 2011 clôturera avec quelques dizaines de milliers de francs d'excédents de revenus.

Ce résultat couronne une année 2011 pour le CNIP qui verra vraisemblablement la barre des 40% de réinsertion réussie franchie. De plus, durant cette année, la CNIP a participé à plusieurs groupes de travail régionaux qui ont amené l'ouverture d'un centre

d'apprentissage pour polymécaniciens en partenariat avec l'Association des Fleurons du Val-de-Travers. Ce projet prévoit la formation de 40 nouveaux apprentis dans les quatre années à venir. Le CNIP a également participé activement à la formation de treize anciens collaborateurs de l'entreprise Energizer suite à la fermeture du site de la Chaux-de-Fonds en janvier dernier.

Conformément à sa mission, le CNIP continuera à procurer à des adultes les ressources et les compétences nécessaires à une réinsertion dans plusieurs domaines industriels permettant d'assurer la continuité des savoir-faire de la région.

Pour de plus amples renseignements:

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 48 00.**

Pierre-Alain Storrer, président du Conseil du CNIP, tél. 079 936 04 99

Daniel Huguenin-Dumittan, directeur du CNIP, tél. 032 889 69 25

Neuchâtel, le 20 décembre 2011